



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020**

Le **JEUDI 4 JUIN 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 - CM/20/030

A l'**unanimité**, le conseil municipal décide de fixer, pour l'exercice 2020, les taux des impôts directs locaux comme suit :

	Taux votés 2019	Proposition 2020
Taxe d'habitation	18,41%	18,41%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,86%	31,86%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,18%	29,18%

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ZAC DE LA HAUTEVILLE ET HYDRE EN SCENE - DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE - CM/20/031

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur François CRAMILLY, Adjoint aux Finances pour assurer la présidence de la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs du budget principal de la Ville et des budgets annexes ZAC de la Hauteville et Hydre en Scène.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - CM/20/032

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CM/20/033

A la majorité (par 18 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2019.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte le compte administratif 2019 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 2 113 877,10€

Dépenses d'investissement : 1 951 172,16€

Recettes de fonctionnement : 11 137 510,76€

Dépenses de fonctionnement : 10 132 162,12€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **162 704,94€**

Fonctionnement : **1 005 348,64€**

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 18 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 1 (Mr Callais ne prend pas part au vote)

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - CM/20/034

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au BP 2020 comme suit :

- 002 – excédent de fonctionnement reporté : 4 604 567,76€
- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 000 000€
- 001 – solde d'investissement reporté : - 946 260,54€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - CM/20/035

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville 2020 tel que présenté en annexe jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget principal 2020 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - CM/20/036

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2019.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CM/20/037

A la majorité (par 18 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal adopte le compte administratif 2019 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : Néant

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes de fonctionnement : 129 166,70€

Dépenses de fonctionnement : 24 527,09€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : Néant

Fonctionnement : **104 639,61€**

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 18 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 1 (Mr Callais ne prend pas part au vote)

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - CM/20/038

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget annexe ZAC de la Hauteville 2019 comme suit :

- 002 – solde de fonctionnement reporté : 93 462,86€
- 001 – solde d'investissement reporté : 217 880,19€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - CM/20/039

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal atteste de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/20/017 du 9 mars 2020.

DECIDE d'approuver le budget annexe ZAC de la Hauteville tel que présenté en annexe, jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget annexe ZAC de la Hauteville 2020 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - CM/20/040

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2019.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CM/20/041

A la majorité (par 18 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal adopte le compte administratif 2019.

ARRETE les résultats suivants :
 Recettes d'investissement : Néant
 Dépenses d'investissement : Néant
 Recettes de fonctionnement : 51 798,24€

Dépenses de fonctionnement : 23 167,45€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : Néant

Fonctionnement : **28 630,79€**

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 18 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 1 (Mr Callais ne prend pas part au vote)

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - CM/20/042

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal atteste de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020, conformément à la délibération du conseil municipal n° CM/20/017 du 9 mars 2020.

DECIDE d'approuver le budget annexe Hydre en Scène.

DIT que le vote du budget annexe Hydre en Scène 2020 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - CM/20/043

A la majorité (par 19 voix pour et 0 voix contre ; 1 abstention), le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget annexe Hydre en scène 2019 comme suit :

- 002 – solde de fonctionnement reporté : 28 630,79€
- 001 – solde d'investissement reporté : Néant

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES - CM/20/044

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020, l'octroi des subventions aux associations sportives.

PRÉCISE que les subventions seront imputées au budget 2020 de la vie associative au compte 6574 – subvention de fonctionnement général.

PRÉCISE que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par l'association des pièces justificatives suivantes :

- Identification de l'association,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Budget prévisionnel de la saison 2019-2020 ou de l'année civile 2020,
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé,

DIT que les associations ainsi subventionnées sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

DIT qu'en cas de refus de produire des documents susmentionnés ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2020, la Commune se réserve le droit de demander le reversement de la subvention octroyée.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU TRAIT, SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS - CM/20/045

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020 l'octroi d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 3 000€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Trait, section Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 (Mme Loquin ne prend pas part au vote)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 - AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU TRAIT - CM/20/046

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020, l'octroi d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 3 500€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Trait.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 (Mme Loquin ne prend pas part au vote)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 - ESSOR - CM/20/047

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020, l'octroi d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 5 000€ à l'ESSOR.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 (Mr Guillard ne prend pas part au vote)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 - SOLIDARITE TRAITONNE - CM/20/048

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020, l'octroi d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 4 000 € à l'association Solidarité Traitonne.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 (Mme Bideaux ne prend pas part au vote)

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 - GARDON TRAITON - CM/20/049

A l'unanimité, le conseil municipal approuve pour l'année 2020 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750€ à l'association Gardon Traiton.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 (Mr Leteurtre ne prend pas part au vote)

GARANTIE D'EMPRUNT SEMVIT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTIONS DE DEUX PAVILLONS - CM/20/050

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la Ville du Trait à hauteur de 50% soit 157 500€ pour le prêt dont le montant total s'élève à 315 000€ souscrit par la SEMVIT et contracté auprès de la Caisse d'Epargne et dont les conditions sont susmentionnées.

DIT que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Sur simple notification de l'impayé, par simple lettre la Caisse d'Epargne, le Ville s'engage, dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMVIT pour son paiement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à délibérer, en cas de besoin, pour mettre à disposition les ressources nécessaires pour couvrir les charges du prêt en cas de défaillance de la SEMVIT.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et la SEMVIT.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE D'ACTIVITES DES RESTOS DU COEUR ET LA VILLE DU TRAIT CONCERNANT LES MODALITES DE DISTRIBUTION DE COLIS ALIMENTAIRES - CM/20/051

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre le Centre d'activités des Restos du Cœur et la Ville concernant les modalités de distribution de colis alimentaires.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE FOURNITURE DE CARBURANTS PAR ENLÈVEMENT DANS LES STATIONS-SERVICE AVEC CARTES ACCRÉDITIVES - CM/20/052

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Trait portant sur des prestations de fourniture de carburants par enlèvement dans les stations-service avec cartes accréditives,

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordonnatrice du groupement constitué,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS - CM/20/053

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 modifiant l'objet de la convention constitutive du groupement de commandes.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°35 - CM/20/054

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°175 et AN n°505 d'une contenance totale de 436 m² au prix de 28 000 € à Monsieur AZEVEDO DE CASTRO et Madame LAVICE.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE PROROGATION AD'AP 076 54015E0168 D'UNE ANNEE - CM/20/055

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de prorogation d'une année de l'Ad'AP communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ladite demande de prorogation auprès des services de la DDTM.

CHARGE Monsieur le Maire à procéder aux dépôts de demande d'autorisation de travaux préalablement à la mise en œuvre des actions de mise en accessibilité de ces 4 ERP, dès notification de l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	29	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait à Le Trait, le 04 juin 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

